



SYNDICAT NATIONAL DU TRÉSOR CGT

263 Rue de Paris Case 451 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01.48.18.81.56

Télécopie : 01.48.51.99.65

COMMISSION DE SUIVI DU SDI du 21 10 2004

DES CONFIRMATIONS ET DES INQUIETUDES avant le CTPC du 10 novembre.

Un document nous avait été remis préalablement à la réunion. Celui ci retrace d'une part les fonctions susceptibles d'être exercées par les agents qui perdraient leur travail d'édition ou de façonnage, et d'autre part les formations envisagées pour exercer ces différentes missions, ainsi que le dispositif d'accompagnement.

Il est loin le temps où le Directeur Général s'engageait à maintenir tous les informaticiens sur place !

La DGCP prend soin de le préciser : « **il ne sera pas possible d'offrir dans chaque DI des débouchés dans toutes les filières. Choisir une filière de reconversion peut parfois signifier une mobilité géographique** ».

Dans le même temps, la CP nous dit que son projet est équilibré, avantageux et offre des perspectives pour les agents.

Ceux qui vont se retrouver à terme avec une baisse de revenus apprécieront !

- ❖ **Le nouvel atelier**, dont le lieu d'implantation devrait être connu à la fin du premier trimestre 2005 en fonction du résultat de l'appel d'offre, **devrait ouvrir fin 2006**. Les reconversions s'étendront dans le temps jusqu'à la **montée en pleine charge de l'atelier à l'horizon 2009**, époque à laquelle **seuls 2 agents sont prévus pour travailler dans chacun des ateliers de proximité**.

« L'usine », car c'est bien ainsi qu'il convient de l'appeler devrait selon la CP, employer une trentaine d'agents dont une vingtaine d'agents de catégorie C et le reste de cadres B et A.

1- possibilités de reconversion proposées par la Direction :

Filière informatique :

- ❖ **Pupitreur Assistant Utilisateur** : (Assistance de premier niveau au sein des SAU. Assistance aux utilisateurs sur site). Des formations initiales et des stages d'immersion dans les services d'assistance sont prévues. Rappelons que ce dispositif est temporaire en attendant que l'expérience de Centre d'appel de Besançon soit validée. Ajoutons que les SAU sont désormais dimensionnés et que leur croissance devrait être marginale.
- ❖ **Pupitreur d'exploitation** : (Gestion courante des applications et surveillance du système. Surveillance du bon fonctionnement des équipements informatiques). Il est important de souligner que plus de la moitié des DI ont perdu leur exploitation.
- ❖ **Gestion des tests applicatifs** : (Elaboration des fiches de tests fonctionnels. Réalisation des tests fonctionnels, des bilans de tests...)
- ❖ **Développement informatique** : Là également près de la moitié des DI ont perdu cette activité et la Direction sous-traite tous les grands projets (Hélios, Copernic, Accord).

Filière fonction administrative :

Au sein de l'ensemble des services administratifs du réseau. (TG, PNC, centres d'encaissement).

Filière fonction technique :

Au sein des TG pour les AST ou AR précédemment AST.

2) Dispositif d'accompagnement proposé par la direction.

- * **Des entretiens individuels**, pour lesquels les agents pourront se faire accompagner débiteront à partir du second trimestre 2005.
 - Le premier entretien consistera en une présentation de la réforme et à une formulation des vœux sans proposition concrète de l'administration.
 - Le deuxième entretien, après regroupement au niveau national interviendra plus tard et pourra déboucher sur :
 - Une poursuite de la réflexion .
 - Une proposition d'affectation.
 - Une mise en place d'un plan de formation.
- * **Une formation commune spécifique pour tous les agents** travaillant actuellement dans l'édition :
 - Un module consacré à l'organisation et aux missions du Trésor Public.
 - Un module consacré à la prise en main des outils bureautiques.

*** Des formations nécessaires à l'exercice des différents métiers et fonctions de la nouvelle affectation.**

Celles ci devraient avoir lieu de préférence au cours des premiers semestres, là où la charge d'éditions est plus faible et en fonction des dates de départ.

Mise en place d'un **tutorat**, dans un but de supervision et de formation, pour les agents reconvertis sur des fonctions administratives.

*** Inscription prioritaire** pour ceux qui le souhaitent, pour les formations à PAU, PSE, PSE-CRA, PSE-expert réseau.

*** Mutations facilitées** avec assouplissement du droit commun :

- A l'intérieur d'un même DI, les emplois vacants ne seront pas immédiatement offerts aux mouvements nationaux.
- Au sein du même département, priorité d'affectation sur les mouvements pour convenance personnelle, sur emplois administratifs ou techniques.
- Hors département :
 - Priorité sur les mouvements informatiques pour convenance personnelle.
 - Dispositif particulier en cas de mutation interdépartementale.
 - Priorité pour rejoindre l'usine.

Nos collègues n'ont pas naturellement à être encore davantage lésés et mutés d'office loin de leur domicile, c'est pourquoi ils doivent être affectés en surnombre pour ne pas nuire aux mutations de collègues actuellement sur les tableaux.

*** Versement d'une indemnité représentant 4 années de primes** de fonction TAI, de façonnage ou de faisant fonction.

3) CONCLUSIONS DU SNT-CGT suite à la réunion de la commission de suivi du 21 octobre :

Pour le SNT-CGT, ce projet ne présente aucune avancée si ce n'est le passage à 4 ans d'indemnité. Dans la discussion, le principe d'une « prime en cloche » a été abordé. Dans le débat nous avons rappelé les promesses de M. Bassères en 98 :

« tous les informaticiens du Trésor Public qui le souhaitent pourront conserver une fonction informatique dans leur affectation géographique actuelle. Il n'y aura donc aucune mutation imposée ».

A l'époque, nous avons déjà mis en garde contre des promesses qui n'engagent que ceux qui les croient.

Les possibilités d'évolution nous semblent bien improbables pour une majorité de nos collègues, même la CP n'ose pas véritablement nous contredire, puisqu'elle reconnaît que les formations sont élitistes et difficiles à atteindre pour certains agents... C'est dire combien elle croit à ses propositions !

Sur le papier cela peut paraître intéressant, mais dans la réalité, les évolutions vont rapidement s'avérer néfastes pour nombre de nos collègues, particulièrement ceux du façonnage.

Pour le prochain CTPC, le document de travail indiquera les métiers pouvant être exercés DI par DI.

Dans la discussion, la Direction a admis qu'un agent qui serait en échec sur une formation pourra demander à évoluer sur une autre fonction et que les agents affectés sur emplois vacants pourraient, en cas de non-réussite à l'examen, prétendre à la prime de faisant fonction.

Pour la CGT, les agents n'ont pas demandé à quitter leurs fonctions, ils n'ont donc pas à pâtir des décisions de l'administration. Ils ont dans la majorité des cas, passé un examen et acquis une formation. Celle ci ne doit pas être niée, **leur revenu doit être maintenu, au minimum à son niveau actuel.**

Tel que présenté, le projet offre en outre une différence de traitement entre les 2 agents qui pourraient rester dans la sphère éditique au sein de chaque DI et leurs collègues qui perdront leur prime progressivement en fonction de leur date de départ.

- Sous quel critère seront-ils choisis ?
- Qui sera mangé en premier ?
- Qui sera épargné pour encore quelques années ?

En fait ceux qui accepteraient d'émigrer sur une filière administrative ou qui n'auraient que ce seul choix, seront pénalisés pécuniairement ... c'est entre autre ce que refusent les collègues signataires des motions en circulation actuellement dans les DI.

La délégation CGT a remis des motions signées par plus de 300 informaticiens et personnels de DIT. C'est un début encourageant, car nombre de sites n'ont pas encore fait circuler de motion.

**Il faut continuer de se battre, les pétitions sont une étape de cette action.
C'est l'affaire de tous, cette réforme a des répercussions dans tous nos services**

Après la « liquidation » des fonctions de l'éditique, ce seront les autres activités des DIT qui seront menacées. Il est temps de réagir pour mettre en échec ce projet et ouvrir de réelles négociations sur la base des revendications des personnels.

Les informaticiens doivent se réunir rapidement dans tous les DIT pour définir les modalités de l'intervention des personnels.

Dans les Départements informatiques du Trésor, le SNT-CGT propose à tous les informaticiens de signer massivement la motion que notre délégation remettra au Directeur Général lors du CTPC du 10 novembre.

Les restructurations en cours dans l'ensemble du ministère, mettent en cause l'avenir de tous les services informatiques. Ainsi la DGI confirme un projet « d'usine » pour ses ateliers de finition. Par ailleurs, la CGT exige une réunion urgente avec les Directeurs Généraux des deux Directions concernant le projet COPERNIC dont un récent marché confie la gestion complète du recouvrement fiscal aux sociétés IBM et UNILOG.

La CGT mettra tout en œuvre pour qu'une action nationale et unitaire rassemble tous les personnels dans l'action avant la fin de l'année.

MOTION

des agents du DI de

à Monsieur le Directeur Général de la
Comptabilité Publique,

s/c de Monsieur le Trésorier Payeur Général
de

Les agents du département informatique dedemandent :

- Que conformément aux engagements pris par le Directeur Général, tous les informaticiens du Trésor qui perdent leur fonction actuelle se voient proposer une nouvelle fonction informatique dans leur DI d'origine.
- Qu'un véritable plan de formation soit élaboré, ainsi qu'une véritable carrière.
- Que les agents perdant leur fonction qui seraient contraints de partir sur des fonctions administratives soient assurés de conserver leur niveau de rémunération actuelle.

NOM	Qual.	Signature	NOM	Qualif.	Signature

Copie à retourner au SNT-CGT